



Rapport annuel 2003





Rapport Annuel 2003

Conseil des Communes et Régions d'Europe

TABLE DES MATIERES

Avant-propos du Président Valéry Giscard d'Estaing

1. Dessiner l'avenir de l'Europe	4
2. L'avenir des services publics en Europe	6
3. La citoyenneté active : Une Europe pour et par ses citoyens	7
4. Le développement durable : environnement, transports et énergie	9
5. La politique de cohésion et la politique territoriale	12
6. L'emploi, la politique sociale et la société de l'information	13
7. Une Europe élargie, ouverte sur le monde	15
• Le CCRE en quelques mots	16
• Vos contacts au CCRE	17





2003 : Une année particulière...

Pour le Conseil des Communes et Régions d'Europe, comme pour tout le continent européen, 2003 aura constitué une année riche en événements.

2003 a vu la conclusion des travaux de la Convention sur l'avenir de l'Europe, que j'ai eu l'immense privilège de présider. J'ai présenté un projet complet de Constitution lors du Conseil européen de Thessalonique fin juin 2003.

Dès lors, il revenait aux gouvernements de l'UE de mettre en œuvre ce projet.

Alors même qu'une grande majorité des 25 gouvernements réunis au sein de la Conférence Intergouvernementale (CIG) avaient exprimé leur accord au projet de Constitution, la présidence en exercice n'a malheureusement pas réussi à faire adopter le texte ni à obtenir un consensus sur les deux points – importants, il est vrai – qui donnaient lieu encore à discussion.

C'est sans doute l'échec du Conseil de Bruxelles, ce n'est pas l'échec de la Constitution.

C'est pourquoi je reste convaincu que bientôt l'UE aura enfin sa propre Constitution.

Le CCRE a été des plus actifs en ce domaine : il a émis un grand nombre de propositions visant à renforcer la dimension locale et régionale de l'Europe, et s'est fait ainsi l'avocat d'une Union européenne plus démocratique, plus proche de ses citoyens.

2003 restera aussi l'année des états généraux du CCRE à Poznan, en Pologne, en mai. C'était la première fois que les états généraux étaient organisés en Europe centrale. Plus de 700 participants ont convergé vers Poznan pour débattre de l'avenir de l'Union, de la politique régionale, des transports ou encore des jumelages.

Je souhaite aussi souligner l'activité du CCRE en matière de législation européenne. Tout au long de 2003, nos différents groupes de travail et commissions sont intervenus dans le processus législatif communautaire en émettant de nombreuses propositions dans des domaines aussi variés que les services d'intérêt général, les transports, l'environnement, la politique sociale, les marchés publics...

2003 a enfin été l'année où nous avons renforcé notre dialogue avec les institutions européennes, qu'il s'agisse de l'organisation d'un « dialogue politique structuré » avec la Commission, de l'accord de coopération signé avec le Comité des régions ou encore des initiatives conjointes avec la Commission européenne concernant les jumelages, le prix des transports publics et de nombreuses manifestations.

Valéry Giscard d'Estaing
Président du CCRE

1. Dessiner l'avenir de l'Europe

Tout au long de 2003, le CCRE a mobilisé ses membres pour diffuser – et faire prendre en compte – ses vues à la Convention, dans les Etats membres et dans les institutions européennes. Dans le même temps, le CCRE n'a eu de cesse de transmettre à ses membres les informations sur le travail de la Convention, afin qu'ils puissent à leur tour les relayer aux municipalités et régions d'Europe.

Le projet de Constitution reprend d'ailleurs plusieurs propositions du CCRE :

- Art I-5 sur les relations entre l'Union et ses Etats membres fait référence à l'autonomie locale et régionale
- Art I-9 sur l'application du principe de subsidiarité ajoute que ce principe inclut les sphères de gouvernement local et régional
- Art I-3 inclut la cohésion territoriale
- Art I-46 prévoit la consultation des associations représentatives
- Le protocole sur la subsidiarité réclame la prise en compte de la dimension locale et régionale
- Octroi au Comité des Régions du droit de saisir la Cour de Justice

« L'union fait la force »

Le CCRE est un membre actif de la Plate-forme des organisations européennes représentant les associations locales et régionales. La plate-forme a été créée pour permettre aux associations locales et régionales de parler d'une même voix à la Convention, plutôt que de lancer des appels dispersés pour un renforcement du rôle des villes et des régions en Europe.

La Plate-forme a travaillé avec Jean-Luc Dehaene, président du groupe de contact de la Convention avec les associations locales et régionales. Elle a fait du lobbying auprès des membres de la Convention, particulièrement à la session de février consacrée au rôle des villes et des régions dans l'Europe de demain, mais aussi tout au long de l'année.

Par ailleurs, le CCRE a aussi étroitement collaboré avec d'autres associations représentant les municipalités et régions pour renforcer le rôle des autorités locales et régionales en Europe.

Poznan : la position officielle

Les Etats Généraux triennaux du CCRE se sont déroulés à Poznan, en Pologne, du 14 au 16 mai 2003. Plus de 700 représentants de villes et régions de toute l'Europe y ont assisté.

Un des principaux débats à Poznan a porté sur la Convention sur l'avenir de l'Europe. Les membres du CCRE ont lancé un « dernier appel » des villes et des régions à la Convention. A la suite de cet appel, plusieurs amendements positifs ont été introduits dans le texte du projet de Constitution.



La Déclaration de Poznan a aussi été adoptée. Elle porte sur de nombreux sujets dont l'avenir politique de l'Europe. Le texte de la Déclaration a été envoyé à toutes les associations nationales du CCRE, aux Institutions européennes et à d'autres organisations locales et régionales. Elle est exposée à chaque manifestation organisée par le CCRE.

Martina Franca : « Message à la CIG »

Le Comité directeur du CCRE s'est réuni à Martina Franca, dans les Pouilles, les 29 et 30 octobre 2003. A l'ordre du jour figurait entre autres un débat sur la Conférence Intergouvernementale (CIG) du point de vue des autorités locales et régionales. Y ont participé le Président du CCRE, **Valéry Giscard d'Estaing**, le Ministre italien pour les Affaires européennes, **Rocco Buttiglione**, et le Président des Pouilles et de l'AICCRE, **Raffaele Fitto**.

Valéry Giscard d'Estaing y a lancé un message à la CIG, la mettant en garde de ne pas affaiblir ni compliquer la Constitution.

Le compte rendu du débat a été mis à la disposition de tous les membres du CCRE et des médias locaux, régionaux et nationaux d'Europe.

Budget de l'UE : les villes et les régions aux côtés de Romano Prodi

En décembre 2003, six Etats Membres se prononçaient publiquement pour un plafonnement du futur budget communautaire à 1% du PNB de l'UE. Le 18 décembre, les secrétaires généraux de quatre organisations d'autorités locales et régionales* réagissaient dans une lettre au Président de la Commission européenne. Ils y exprimaient leur soutien à Romano Prodi qui lui-même s'était opposé aux vues des six Etats concernés.

* L'Association des Régions Frontalière d'Europe (ARFE), la Conférence des Régions Périphériques et Maritimes d'Europe (CRPME), Eurocities et le Conseil des Communes et Régions d'Europe.

2. L'avenir des services publics en Europe

L'avenir de nos services publics est au cœur du débat public européen. Le CCRE promeut des services publics locaux et régionaux de haute qualité, il s'oppose cependant à l'obligation de recourir aux appels d'offres, comme le préconise l'UE, jugeant que cette législation porte préjudice à la démocratie locale.

Les autorités locales et régionales représentent un des principaux « acheteurs » en Europe ; le CCRE est dès lors en faveur d'une réglementation communautaire sensée et flexible en matière de marchés publics, permettant de choisir l'offre la plus avantageuse financièrement tout en prenant en considération les aspects environnementaux.

« Pas de libéralisation forcée des services publics »

Le principal dossier dans ce domaine en 2003 était le Livre vert de la Commission sur les services d'intérêt général (SIG). Le Livre vert a enfin donné l'occasion d'analyser la situation des services publics ; il a aussi ouvert un débat sur la nécessité ou non d'une législation visant à réglementer et protéger les SIG.

Dans sa réponse, en septembre, le CCRE a salué l'initiative de la Commission, il a cependant émis de sérieuses réserves sur certains points du Livre vert, notamment lorsqu'il y est déclaré que les autorités locales et régionales ne peuvent intervenir que lorsque les lois de la concurrence ne suffisent pas. Le CCRE a aussi réclamé des lignes directrices claires concernant la différence entre SIG économiques (tombant sous la réglementation communautaire en matière de concurrence) et SIG non-économiques (auxquels la réglementation ne s'applique pas). Ces dernières années, de plus en plus de services ont été définis comme *économiques* ; le CCRE estime que des services publics ne peuvent être qualifiés d'« économiques » que si leur objectif principal est commercial plutôt que social ou environnemental.

Le CCRE a aussi proposé que la réglementation communautaire en matière de concurrence et l'obligation de libéralisation du marché ne s'appliquent pas aux services publics procurés par des autorités locales ou régionales dans leur ville ou région et pour leurs habitants. De nombreuses municipalités lancent des appels d'offres pour leurs services publics, mais cela doit rester un choix libre plutôt qu'une obligation émanant de l'UE.

Une des initiatives du CCRE dans ce domaine a été la conférence de Leipzig sur les Services d'intérêt général, les 3 et 4 avril. Plus de 200 participants, dont des représentants du Parlement européen et de la Commission, y ont débattu de l'avenir des SIG.

La conférence était co-organisée avec la municipalité de Leipzig, le Deutscher Städtetag, Eurocities et le CEEP.

Révision des directives sur les marchés publics : une législation plus verte et plus flexible

Le paquet « Marchés publics » était le dossier le plus long et peut-être le plus difficile dans ce domaine. Le CCRE et ses associations ont fait pression sur les Députés européens pour les convaincre que l'Europe a besoin d'une législation plus flexible, plus claire et plus verte en matière de marchés publics. Le Parlement a finalement repris la plupart des propositions avancées par le CCRE. Le 2 décembre, le Conseil et le Parlement sont arrivés à un accord qui permettra aux autorités locales et régionales d'inclure l'environnement dans les critères d'attribution de marchés publics.

Toujours en décembre, le CCRE a participé à une conférence organisée par la présidence italienne sur le nouveau paquet législatif. Il s'y est fait le défenseur des aspects environnementaux et sociaux.

Enfin, le CCRE a contribué à la préparation de la communication et du projet de directive de la Commission sur l'achat par les autorités locales et régionales de véhicules moins polluants. Le CCRE a coordonné une enquête de la Commission auprès des autorités locales et régionales. Il a aussi envoyé à la Commission sa prise de position sur ce sujet, dans laquelle il propose des mesures permettant de dynamiser le marché de véhicules « propres ». Le CCRE y ajoute cependant qu'obliger les autorités publiques à acquérir de tels véhicules serait à la fois cher et irréalisable. Une approche plus volontariste entre les autorités locales et les constructeurs serait plus efficace.



3. La citoyenneté active : une Europe pour et par ses citoyens

Le CCRE œuvre à promouvoir une Europe multidimensionnelle qui reconnaît le rôle vital de l'autonomie locale et régionale, et l'importance du partenariat entre toutes les sphères de gouvernance pour régler les problèmes des citoyens.

Il estime en outre que les jumelages constituent un moyen unique de rapprocher les citoyens européens de part et d'autre des frontières, afin de bâtir une Europe réunie et pacifique soutenue par sa population. Promoteur des jumelages, le CCRE est régulièrement consulté par la DG Education et Culture de la Commission, sur le contenu et les procédures du programme communautaire d'action de jumelages.

L'établissement d'un « dialogue permanent » avec la Commission

Dans le cadre du Livre blanc sur la Gouvernance, la Commission a reconnu l'importance des autorités locales et régionales en tant que sphère de gouvernance la plus proche des citoyens. Elle a dès lors annoncé, en 2003, son intention de publier une communication sur le dialogue permanent au niveau politique avec les associations européennes et nationales d'autorités locales et régionales, un dialogue sur l'élaboration des politiques.

Le 9 avril, le CCRE a pris part à la première réunion de consultation avec des représentants de la Commission. Le groupe de travail du CCRE sur la gouvernance européenne s'est ensuite réuni le 29 avril, et a élaboré un projet de prise de position. La prise de position a été envoyée à la Commission. La communication de la Commission a, elle, été publiée en décembre 2003.

Jumelages : quand les citoyens construisent leur Europe



En ce qui concerne les jumelages, le point d'orgue de 2003 aura été les Etats Généraux de Poznan. Une session spéciale a été consacrée aux jumelages, et a été suivie de la cérémonie de remise des Etoiles d'Or des jumelages. Les prix, remis par la DG Education et Culture de la Commission européenne, récompensaient les villes européennes ayant réalisé les meilleurs et les plus originaux jumelages en 2002.

Le CCRE a aussi organisé un séminaire sur le rôle des jumelages dans la reconstruction des régions ayant souffert de la guerre (Rome, 27-28 février). Parmi les participants figuraient des représentants de villes et de régions de pays d'Europe du Sud-Est qui ne sont pas encore candidats à l'adhésion à l'UE, et qui, dès lors, ne peuvent bénéficier du programme de jumelages de l'Union européenne.

Le CCRE a aussi fait du lobbying auprès du Parlement européen pour qu'il augmente le budget 2004 alloué aux jumelages. Des efforts couronnés de succès puisque le budget est passé de 12 millions à 14 millions d'euros.



La citoyenneté active : une Europe pour et par ses citoyens

Enfin, le CCRE a lancé un appel au Conseil lorsqu'il est apparu que l'approbation du programme pour la citoyenneté active – dont dépendent les jumelages – requerrait dorénavant une nouvelle base légale nécessitant l'accord unanime du Conseil. Du fait de ces retards, il n'y aura aucun jumelage d'ici avril 2004. Le CCRE a tenu ses membres au courant de l'évolution du dossier, leur communiquant entre autres les nouvelles dates butoir pour l'obtention d'un financement communautaire. Le CCRE a fait pression sur le Conseil pour qu'il débloque la situation le plus rapidement possible.

L'égalité des chances est un élément-clé de la citoyenneté européenne

2003 s'est clôturée en beauté pour l'égalité des chances, avec le lancement, en décembre, d'un nouveau projet du CCRE - L'égalité dans les villes d'Europe – financé par l'UE dans le cadre du 5^e programme sur l'égalité.

Le but du projet est de définir une méthodologie pour l'égalité des sexes dans les villes d'Europe. Le lancement consistait en une réunion de trois jours à Bruxelles, à laquelle des représentants des associations nationales du CCRE, du Parlement européen et de la Commission se sont exprimés sur les aspects pratiques du projet.

La Commission des Elues locales et régionales du CCRE s'est par ailleurs réunie le 8 mars, à l'occasion de la Journée Internationale de la Femme. Des représentants du Parlement européen et de la Commission ont participé à la réunion.

Au cours de la même semaine, le CCRE a accueilli l'exposition « Femmes, travail et santé » organisée par l'association suédoise des autorités locales.

4. Le développement durable : environnement, transports et énergie

L'environnement

Le CCRE et ses associations nationales ont fait du lobbying auprès du Parlement européen et du Conseil pour s'assurer que la directive sur la responsabilité environnementale prend en compte le principe du « pollueur payeur », et que les autorités locales et régionales n'aient pas à financer le nettoyage en cas de pollution.

Les 27 octobre et 17 novembre 2003, le CCRE a publié une prise de position sur les transferts de déchets. Il y suggérait plusieurs modifications visant à réduire les possibilités de fraudes, à garantir des bénéfices environnementaux suffisants à toute opération de transfert, et à clarifier la législation. Le 19 novembre, le Parlement européen votait en faveur des propositions du CCRE.

Le CCRE s'est aussi efforcé d'influencer la directive sur les eaux de baignade. Le 20 octobre, il publiait une prise de position qui félicitait la Commission de l'esprit de la proposition ; cependant, le CCRE s'y disait inquiet de l'impact financier sur les autorités locales de son application et de son impact négatif sur les économies locales et les communautés qui dépendent du tourisme.

La Commission Environnement du CCRE s'est réunie le 14 novembre. Les membres y ont débattu de la communication *Vers une stratégie thématique de l'environnement urbain* de la Commission européenne, et ont discuté du premier forum du CCRE sur le développement durable qui aura lieu en 2004 à Bruxelles. Des représentants de plusieurs pays ont présenté la situation dans leurs pays respectifs de l'Agenda Local 21.

Dans la foulée du 6^e programme d'action environnemental, le CCRE a nommé cinq experts pour prendre part aux groupes de travail et au forum consultatif de la Commission établis pour préparer la stratégie thématique sur l'environnement urbain. Le CCRE a aussi, en coopération avec Eurocities, réalisé une enquête auprès des autorités locales sur la préparation de la stratégie thématique sur l'environnement urbain ; ses conclusions ont été remises à la Commission européenne en juin.

Le CCRE a aussi contribué à un projet européen sur la consommation durable. Le CCRE a disséminé les résultats du projet auprès de ses associations : un « kit d'outils » sur la gestion des déchets et la consommation destiné aux autorités locales, et un guide sur la gestion des déchets électriques et électroniques.

Le CCRE a aussi contribué à la préparation du projet de directive sur les piles en publiant une prise de position et en participant à une réunion d'experts de la Commission. Il a aussi répondu à la communication de la Commission sur la stratégie de prévention des déchets et le recyclage en insistant sur la nécessité de prendre en compte la responsabilité du consommateur et le principe de subsidiarité lors de l'élaboration de la stratégie.

En 2003, le CCRE a aussi activement participé à la campagne Villes durables. Il a co-organisé un prix des villes durables qui a été présenté aux lauréats (Oslo, Ferrara et Heidelberg) en juin.



Le développement durable : environnement, transports et énergie

Système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS) : pour améliorer les performances environnementales des autorités locales et régionales

Le CCRE soutient activement EMAS, l'outil de gestion visant à aider les organisations à évaluer et améliorer leurs performances environnementales.

Au printemps, le CCRE a organisé, avec l'aide de ses associations nationales et de la Commission européenne, une série de séminaires EMAS en Finlande, Belgique et Irlande. L'objectif était de sensibiliser et de promouvoir la mise en œuvre d'EMAS au sein des autorités locales et régionales, ainsi que de promouvoir la bonne gouvernance en rassemblant des représentants d'autorités locales, régionales et nationales, ainsi que de la Commission dans le domaine de la gestion environnementale.

Le CCRE a aussi promu EMAS à l'occasion des Etats Généraux de Poznan, en mai. Le but était de présenter EMAS aux autorités locales et régionales d'Europe centrale et de l'Est.

Aalborg + 10 : Promouvoir le développement urbain durable dans toute l'Europe

En 2003, le CCRE a entamé les préparations pour la 4^e conférence européenne sur les villes durables (Aalborg + 10). Le CCRE organise la conférence avec le soutien du Conseil International pour les Initiatives environnementales locales (ICLEI), et la municipalité d'Aalborg.

La conférence (9-11 juin 2004) permettra :

- d'encourager les villes et les régions à adhérer aux Engagements d'Aalborg et donc de passer à l'action concrète
- d'encourager plus particulièrement les villes d'Europe centrale et de l'Est à mettre en œuvre l'Agenda Local 21
- de faciliter la régénération et la motivation dans les domaines sur lesquels l'Agenda Local 21 œuvre depuis des années
- d'échanger les bonnes pratiques et de développer des stratégies pour le développement urbain durable.

Transports

Le CCRE a organisé la 5^e édition du Prix européen du transport public. Le thème était « Des mesures impopulaires pour une mobilité plus durable ». La Commissaire européenne à l'environnement, Margot Wallström, a présenté les prix aux vainqueurs au cours d'une cérémonie le 6 juin. Les lauréats étaient la municipalité de Bursa, le comté de Cambridgeshire, et la candidature conjointe de l'Emilie-Romagne et Bologne.

Une brochure a été produite, expliquant les initiatives des onze candidats présélectionnés et présentant un manuel à l'intention des décideurs.

En coopération avec POLIS, le CCRE a aussi organisé un séminaire en marge du prix des transports publics. Il consistait en un échange d'expériences entre représentants locaux et régionaux.

La Commission Transports du CCRE s'est réunie à Nantes, en novembre. Elle a adopté une résolution à la suite du débat sur les services d'intérêt général. Le CCRE y appelle les institutions européennes à prendre en compte la nécessité de laisser aux acteurs locaux et régionaux la possibilité de prendre les décisions concernant leurs transports publics.

A l'occasion de la Semaine verte, en juillet, le CCRE a produit un jeu interactif compatible PC/Mac visant à montrer comme les choix sont difficiles lorsqu'on désire améliorer la mobilité urbaine. La Commissaire européenne à l'environnement, Margot Wallström, a visité l'exposition et a tenté sa chance au jeu...

Le 24 avril, le CCRE a organisé, en coopération avec POLIS, un atelier sur le péage urbain et les mesures similaires. Des représentants de municipalités ayant introduit de tels systèmes y ont expliqué les difficultés et les bénéfices de leurs initiatives respectives.

A noter aussi la table ronde sur la libéralisation dans le secteur des transports publics, organisée durant les Etats Généraux de Poznan (mai 2003). Ce thème était par ailleurs au centre des travaux de la Commission Transports tout au long de l'année.

L'énergie

En 2003, le CCRE a créé un réseau consacré à l'énergie, dans le but de développer la coopération et le dialogue avec la politique énergétique de la Commission, et d'encourager l'échange d'expériences entre les membres du CCRE sur la promotion de l'efficacité énergétique et l'emploi de l'énergie renouvelable.

La première réunion du réseau a eu lieu en octobre 2003.

Le CCRE a aussi participé à la conférence Managenergy de la Commission, consacrée à l'énergie locale (26/27 novembre). Il était possible de suivre la conférence par Internet en temps réel, pendant deux jours (son et images), et par 3 « chat » Internet interactifs multilingues. Tous les discours et interventions seront disponibles en ligne jusqu'en novembre 2004.



5. La politique de cohésion et la politique territoriale

Dans ce domaine, le fait marquant en 2003, aura été l'atelier sur l'avenir de la politique de cohésion aux Etats Généraux de Poznan. Plus de deux cents représentants y ont participé et se sont prononcés contre toute re-nationalisation de la politique de cohésion.

Le CCRE a aussi participé à l'organisation par le Comité des Régions de la conférence sur l'avenir de la politique structurelle après 2006, à Leipzig. Le CCRE a contribué à la déclaration de Leipzig adoptée à l'issue de la conférence, et l'a distribuée auprès de ses membres.

Dans la seconde moitié de 2003, le CCRE a commencé à travailler sur une prise de position sur les propositions législatives de la Commission concernant la réforme de la Politique agricole commune. Intitulé « Quel avenir pour le développement des régions rurales défavorisées en Europe ? », le document devrait être disponible début 2004.

Le groupe de travail du CCRE sur la politique de cohésion s'est réuni le 25 février et les 1^{er} et 2 juillet. Parmi les sujets discutés ont figuré les aides d'Etat et l'avenir de la politique régionale, plus particulièrement les partenariats public-privé ; d'autres sujets abordés : les relations entre la politique régionale et la politique de cohésion, et entre la politique régionale et les services d'intérêt général.

En ce qui concerne le développement rural, le CCRE a participé à la conférence de Salzbourg organisée par la Commission. Les représentants du CCRE, dont le vice-président Jan Olbrycht, ont instamment demandé à la Commission européenne plus de cohérence entre la Politique agricole commune et les Fonds structurels, et un soutien plus large aux économies rurales.



photo: European Commission

Le secrétariat du CCRE et ses associations membres ont aussi commencé à préparer le forum sur la politique de cohésion qui se tiendra début 2004.

L'emploi, la politique sociale et la société de l'information

ELANET/ Société de l'information

La plus belle réalisation de 2003 dans ce domaine aura été la mise en oeuvre du projet Three Roses (*Three Regional Operating networks working on Strategic Electronic Scenarios*). L'objectif du projet est de mettre au point une feuille de route adéquate pour tout projet de recherche entrepris au sein du 6^e programme cadre de recherche et développement technologique, de la Commission européenne. Il se concentre sur le niveau d'utilisation des logiciels libres par les autorités locales en matière d'e-gouvernement, d'e-business et de processus pédagogiques.

Le projet a notamment fait l'objet de deux ateliers à Bruxelles. Les nombreux participants étaient des représentants d'autorités locales et régionales, des chercheurs, des représentants de la communauté « Open Source »...

Dans le même ordre d'idée, 2003 a vu la conclusion du projet Keelan. Il s'agit d'une feuille de route sur la façon de mettre en oeuvre les stratégies d'e-gouvernement aux niveaux local et régional.

Les 19, 20 et 21 novembre 2003, le réseau ELANET du CCRE a organisé la 4^e conférence européenne sur la société de l'information à Aalborg, au Danemark. Plus de 300 représentants d'autorités locales et régionales et des institutions européennes y ont participé. Le thème principal de la conférence était « les services intégrés dans la société en réseau au niveau local et régional ».

Le président d'ELANET, Javier Ossandon, a présenté les conclusions de la conférence d'Aalborg au Sommet mondial des villes et autorités locales sur la société de l'information, qui se tenait à Lyon, en décembre.

Compétences régionales : un projet pour relancer l'emploi au niveau régional

Le projet « Compétences régionales » est un projet financé par l'Union européenne (5^e programme cadre). Il vise à concevoir des outils permettant d'identifier les qualifications existantes parmi les demandeurs d'emploi et les organisations, afin de développer les ressources humaines dans les régions.

Le projet a été présenté à la réunion du groupe de travail du CCRE sur l'emploi et la politique sociale, à Bruxelles, le 26 juin. Il a aussi été présenté aux Etats Généraux du CCRE, à Poznan, en Pologne, via un stand et de la documentation à la disposition des participants.

7

Une Europe élargie, ouverte sur le monde

Coopération locale Nord/Sud : incontournable !

En 2003, le CCRE a établi un réseau de coopération Nord/Sud pour les autorités locales. Le réseau rassemble les responsables de la coopération au développement des associations du CCRE actives dans ce domaine. Sa première réunion a eu lieu le 13 mars à Bruxelles. Des représentants de la Commission européenne et de ses agences techniques tel le bureau Asia-Urbs ont participé à la réunion.

Les membres du réseau ont rencontré un représentant de la DG Développement de la Commission européenne, en octobre. Par la suite, plusieurs réunions ont eu lieu avec des représentants du Parlement européen, afin de faire pression pour une politique européenne plus cohérente dans ce domaine.

LOGON : l'élargissement local et régional de l'Europe

Les Etats Généraux de Poznan comportaient une session spéciale consacrée à l'élargissement et à ses conséquences au niveau local et régional. Des représentants de municipalités et régions des Etats membres et des pays candidats ont débattu de plusieurs questions, notamment l'impact de l'élargissement sur les Fonds structurels.

Le réseau LOGON a co-organisé une réunion sur les services d'intérêt général et la Constitution européenne, à Vienne, les 3 et 4 novembre. Le secrétaire général du CCRE, Jeremy Smith, a présidé deux des trois sessions ; la directrice exécutive de l'Association nationale des municipalités bulgares, Ginka Tchavdarova, a présidé la troisième. Le premier vice-président du CCRE, Heinrich Hoffschulte, s'est exprimé sur la position et le rôle des municipalités dans la future Constitution européenne. Des représentants de la Commission, du Parlement européen et de pays candidats ont participé à la réunion.



COPPEM, le partenariat euro-méditerranéen

Le CCRE a aussi été actif au sein du réseau COPPEM qui rassemble des représentants locaux et régionaux de tout le bassin méditerranéen. Le secrétaire général du CCRE, Jeremy Smith, a pris la parole au cours de la conférence de Caserta (Italie) sur les systèmes de sécurité sociale euro-méditerranéens, les 25 et 26 septembre. Son discours s'est concentré sur la contribution locale pour la promotion des objectifs de développement pour le millénaire, de l'ONU.

Cités Unies et Gouvernements Locaux (CUGL)

2003 a aussi vu les préparatifs finaux pour la naissance de la nouvelle organisation mondiale des autorités locales, Cités Unies et Gouvernements Locaux, basée à Barcelone.

CUGL est le résultat de la fusion de IULA (International Union of Local Authorities) et de la FMCU (Fédération Mondiale des Cités Unies). Elle vise à renforcer la voix des autorités locales à l'ONU et dans la communauté internationale.

Jusqu'en 2007, le CCRE constituera la section régionale européenne de CUGL. Des représentants du CCRE et de la FMCU-Europe se sont rencontrés à Paris, en décembre, pour discuter de leur coopération, et pour préparer l'élection pour les sièges européens au sein des organes directeurs de CUGL.

En 2003, le secrétariat général du CCRE a offert un soutien logistique substantiel dans le cadre de la création de CUGL. Au niveau politique, une session exécutive conjointe entre IULA et la FMCU a été organisée à Rome, en juin avec une forte participation du CCRE au sein de la délégation IULA.

Le Conseil des Communes et Régions d'Europe en quelques mots

Le Conseil des Communes d'Europe a été fondé à Genève en 1951 par un groupe de maires européens, avant d'ouvrir ses rangs aux régions et devenir ainsi le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE).

Aujourd'hui, il constitue la plus grande organisation d'autorités locales et régionales en Europe; ses membres sont les associations nationales de villes et régions de plus de trente pays, représentant environ 100.000 villes et régions.

Valéry Giscard d'Estaing en est le président. L'administration, dirigée par le secrétaire général Jeremy Smith, compte une vingtaine de collaborateurs/trices.

Le budget annuel du CCRE s'élève à 2,5 millions d'euros, provenant principalement de la cotisation des associations membres. La Commission européenne contribue au budget à hauteur de 15% par le biais d'une subvention annuelle.



Les activités du CCRE

Le CCRE œuvre à promouvoir une Europe unie fondée sur l'autonomie locale et régionale et la démocratie. A cette fin, il s'efforce d'influencer l'avenir de l'Europe en renforçant la contribution des collectivités locales et régionales, en influençant la législation et les politiques communautaires, en favorisant l'échange d'information aux niveaux local et régional, et en coopérant avec ces partenaires ailleurs dans le monde.

Le CCRE couvre un vaste champ d'activités tels les transports, la politique régionale, l'environnement, l'égalité des chances, la gouvernance... Ses commissions et groupes de travail cherchent à influencer la législation européenne pour faire en sorte que les intérêts et préoccupations des autorités locales et régionales soient pris en compte très en amont du processus législatif européen.

Elles organisent des séminaires et des conférences sur de nombreux sujets afin de promouvoir l'échange et la dissémination d'expériences locales et régionales.

Le CCRE est particulièrement fier de son réseau de jumelages unique en Europe. Il existe plus de 26.000 jumelages entre villes de toute l'Europe. Sur ce point, le CCRE travaille en étroite coopération avec la DG Education et Culture de la Commission européenne.

Enfin, le CCRE constitue la section européenne de la nouvelle organisation mondiale unifiée, "Cités Unies et Gouvernements Locaux".

President



Valéry Giscard d'Estaing
President du CCRE

Premier vice-president



Heinrich Hoffschulte
Premier Vice-Président

Présidents délégués



Dr Michael Häupl
Maire et Gouverneur de Vienne ; Président de l'association autrichienne des villes
et communes



Hans Van der Sluijs
Maire de Maarssen ; Membre du Comité Directeur du VNG



Walter Veltroni
Maire de Rome

Vos contacts au CCRE

Secrétaire général : Jeremy Smith

Mail : mlambert@bxl-ccre.org Tel : + 32 2 500 05 32

Directrice de l'Administration et des Finances : Dominique Arrestat

Mail : arrestat@ccre.org Tel : + 33 1 44 50 59 59

Directeur politique : Angelika Poth-Mögele

Mail : angelika.poth-moegele@bxl-ccre.org Tel : + 32 2 500 05 40

Directeur de Cabinet du Secrétaire Général : Christophe Chaillou

Mail : chaillou@ccre.org Tel : + 33 1 44 50 59 59

Chargé de Presse et de Communication : Patrizio Fiorilli

Mail : patrizio.fiorilli@bxl-ccre.org Tel : + 32 2 500 05 34

Chargée de mission (environnement, transport, marchés publics) : Lucy Swan

Mail : lswan@bxl-ccre.org Tel : + 32 2 500 05 35

Chargée de mission (emploi, cohésion, fonds structurels, politique sociale) : Rachel Buchanan

Mail : rbuchanan@bxl-ccre.org Tel : + 32 2 500 05 36

Chargée de mission (jumelages, élues locales, coopération décentralisée) : Sandra Ceciari

Mail : sandra.c@ccre.org Tel : + 33 1 44 50 59 59

Chargée de projets : Pirita Lindholm

Mail : plindholm@bxl-ccre.org Tel : + 32 2 500 05 38

Consultante externe, société de l'information : Céline Lyoen

Mail : clyoen@bxl-ccre.org Tel : + 32 2 500 05 39



Bruxelles

22, Rue d'Arlon
1050 Bruxelles
tel : + 32 2 511 74 77
fax : + 32 2 511 09 49

Paris

15, Rue de Richelieu
75 001 Paris
tel : + 33 1 44 50 59 59
fax : + 33 1 44 50 59 60

e-mail : cemr@ccre.org
www.ccre.org

Le CCRE remercie la Commission européenne pour son soutien financier



partenaire du CCRE